

Version: 10

Date de version: 23/11/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Parfum monoï coco.

N° d'article (utilisateur) : 2118702.

UFI 9UNO-A0DY-900K-TT6J

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiées : Composition parfumante (parfum).

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : LAB SAS

Rue: 1 rue de la clef des champs Code postal/Ville: 68600 Volgelsheim

Pays: France:

Téléphone: 0389227765 **Email**: Office@labsys.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

33 (0)1 45 42 59 59.

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers:

H317 Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux

H412 Aquatic Chronic 3 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long

terme

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H319 Provoque une sévère irritation des yeux



H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient geraniol, linalyl acetate, geranyl acetate, benzyl salicylate, 7-hydroxycitronellal, coumarin, 3-p-

cumenyl-2-methylpropionaldehyde, cinnamyl acetate, α -hexylcinnamaldehyde, linalool, 3-methyl-4-(2,6,6-methylpropionaldehyde)

trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde - Prévention

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

Mises en garde - Réponse

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Contient

α-hexylcinnamaldehyde, 7-hydroxycitronellal, linalool, coumarin

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Sub	ostance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification	
α-hexylcinnan	α-hexylcinnamaldehyde				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	101-86-0 202-983-3	C= 13.64%		H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H411 Aquatic Chronic 2	
benzyl salicyla	benzyl salicylate				
N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	118-58-1 204-262-9 607-754-00-5 01- 2119969442- 31-XXXX	C= 5.45%		H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2 H412 Aquatic Chronic 3	



7-hydroxycitro	nellal		
N°CAS	107-75-5	C= 4.55%	H317 Skin Sens. 1B
N°EC	203-518-7		H319 Eye Irrit. 2
N°IDX			,
Numéro	01-		
d'enregistre	2119973482-		
ment	31-XXXX		
benzyl acetate			
N°CAS	140-11-4	C= 4.55%	H412 Aquatic Chronic 3
N°EC	205-399-7		
N°IDX			
Numéro	01-		
d'enregistre	2119638272-		
ment	42-XXXX		
2-phenylethan	ol	·	·
N°CAS	60-12-8	C= 3.64%	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	200-456-2		H319 Eye Irrit. 2
N°IDX			
Numéro	01-		
d'enregistre	2119963921-		
ment	31-XXXX		
linalool			
N°CAS	78-70-6	C= 3.64%	H315 Skin Irrit. 2
N°EC	201-134-4		H317 Skin Sens. 1B
N°IDX	603-235-00-2		H319 Eye Irrit. 2
Numéro	01-		
d'enregistre	2119474016-		
ment	42-XXXX		
	12 70000		
coumarin			
coumarin N°CAS	91-64-5	C= 3.64%	H301 Acute Tox. 3 ORAL
coumarin N°CAS N°EC		C= 3.64%	H301 Acute Tox. 3 ORAL H317 Skin Sens. 1B
N°CAS N°EC N°IDX	91-64-5	C= 3.64%	
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro	91-64-5 202-086-7 01-	C= 3.64%	
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300-	C= 3.64%	
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01-	C= 3.64%	
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756-	C= 3.64%	
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX	C= 3.64%	
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olid	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX		H317 Skin Sens. 1B
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olio N°CAS	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX	C= 3.64%	
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olio N°CAS N°EC	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX		H317 Skin Sens. 1B
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olic N°CAS N°EC N°IDX	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4		H317 Skin Sens. 1B
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olio N°CAS N°EC N°IDX Numéro	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4		H317 Skin Sens. 1B
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olio N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333-		H317 Skin Sens. 1B
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olio N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX	C= 3.64%	H317 Skin Sens. 1B
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olic N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hye	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX	C= 3.64%	H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olic N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hye N°CAS	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX droxybenzaldehyde 121-32-4	C= 3.64%	H317 Skin Sens. 1B
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olic N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hye N°CAS N°EC	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX	C= 3.64%	H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olio N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hyo N°CAS N°EC N°IDX	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX droxybenzaldehyde 121-32-4 204-464-7	C= 3.64%	H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olio N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hyo N°CAS N°EC N°IDX Numéro	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX droxybenzaldehyde 121-32-4 204-464-7 01-	C= 3.64%	H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olio N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hyo N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX droxybenzaldehyde 121-32-4 204-464-7 01- 2119958961-	C= 3.64%	H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olic N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hyc N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment d'enregistre ment	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX droxybenzaldehyde 121-32-4 204-464-7 01-	C= 3.64%	H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olid N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hyd N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment cotan-4-olide	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX droxybenzaldehyde 121-32-4 204-464-7 01- 2119958961- 24-XXXX	C= 3.64% C= 3.18%	H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3 H319 Eye Irrit. 2
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olid N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hyd N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment octan-4-olide N°CAS	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX droxybenzaldehydd 121-32-4 204-464-7 01- 2119958961- 24-XXXX	C= 3.64%	H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3 H319 Eye Irrit. 2
coumarin N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment undecan-4-olic N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment 3-ethoxy-4-hyc N°CAS N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment c'enregistre ment octan-4-olide	91-64-5 202-086-7 01- 2119949300- 45-XXXX,01- 2119943756- 26-XXXX de 104-67-6 203-225-4 01- 2119959333- 34-XXXX droxybenzaldehyde 121-32-4 204-464-7 01- 2119958961- 24-XXXX	C= 3.64% C= 3.18%	H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3 H319 Eye Irrit. 2



I Nivers Aven	01				
Numéro	01-				
d'enregistre	2120793635-				
ment	41-XXXX				
benzyl alcohol		0.4.050/			
N°CAS	100-51-6	C= 1.85%		H302	
N°EC	202-859-9				Eye Irrit. 2
N°IDX	603-057-00-5			H332	Acute Tox. 4 INHALATION
Numéro	01-				
d'enregistre	2119492630-				
ment	38-XXXX				
Terpineol		Γ		1	
N°CAS	8000-41-7	C= 1.82%		H315	
N°EC	232-268-1			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2119553062-				
ment	49-XXXX				
ethyl 2-naphth	nyl ether				
N°CAS	93-18-5	C= 1.36%		H319	•
N°EC	202-226-7			H411	Aquatic Chronic 2
N°IDX					
Numéro					
d'enregistre					
ment					
geraniol					
N°CAS	106-24-1	C= 0.9%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-377-1			H317	Skin Sens. 1
N°IDX	603-241-00-5			H318	Eye Dam. 1
Numéro	01-				
d'enregistre	2119552430-				
ment	49-XXXX				
3-methyl-4-(2,	6,6-trimethyl-2-cy	clohexen-1-yl)-3-bute	en-2-one		
N°CAS	127-51-5	C= 0.6%		H317	Skin Sens. 1B
N°EC	204-846-3			H319	Eye Irrit. 2
N°IDX				H411	Aquatic Chronic 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2120138569-				
ment	45-XXXX				
3-p-cumenyl-2	-methylpropional	lehyde	•		
N°CAS	103-95-7	C= 0.45%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-161-7			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H412	Aquatic Chronic 3
Numéro	01-				
d'enregistre	2119970582-				
ment	32-XXXX				
linalyl acetate					
N°CAS	115-95-7	C= 0.45%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	204-116-4			H317	
N°IDX				H319	
Numéro	01-				
d'enregistre	2119454789-				
ment	19-XXXX				
geranyl acetat		<u>I</u>			
N°CAS	105-87-3	C= 0.23%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-341-5	3.20,5		H317	Skin Sens. 1
N°IDX				H412	Aquatic Chronic 3
וא וטא					4



Numéro d'enregistre ment	01- 2119973480- 35-XXXX		
cinnamyl acet	ate		
N°CAS	103-54-8	C= 0.14%	H317 Skin Sens. 1
N°EC	203-121-9		
N°IDX			
Numéro			
d'enregistre			
ment			

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion :

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.



Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel). Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.



Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

'Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker à température ambiante (20°C +/- 5°C), dans un endroit frais, sec et aéré, à l'abri de la lumière, dans les récipients d'origine si possible, pleins et fermés hermétiquement.

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Une fois ouvert, tout container doit être précautionneusement refermé et positionné verticalement afin d'éviter tout renversement.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance Valeur Unité Type

Aucune donnée disponible.

Valeurs limites biologiques:

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage : Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Lunettes.

Protection de la peau : Protection des mains :

Type de gants appropriés : Porter des gants de protection.

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.



N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : Incolore À Jaune Pâle

Odeur : Florale - Fruitée - Tubéreuse - Noix De Coco

pH
 Point de fusion/point de congélation
 Pas de données disponibles
 Pas de données disponibles
 Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : > 100°C

Inflammabilité: Pas de données disponiblesLimites supérieures/inférieures: Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur: Pas de données disponiblesDensité de vapeur: Pas de données disponibles

Densité relative: 0,9634/0,9834Solubilité(s): SolubleCoefficient de partage n-octanol/eau: Non applicable

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité : Pas de données disponibles **Température de décomposition** : Pas de données disponibles

Viscosité cinématique : Non applicable

Solubilité dans d'autres solvants : Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Non applicable

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles



Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances:

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit est classé Skin Sens. 1B selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances:



Pas de données disponibles

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Cancérogenicité:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances:

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB



Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage:

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Pas de données disponibles

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de données disponibles

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Pas de données disponibles

14.4 Groupe d'emballage

Pas de données disponibles

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne :

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 15:

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 17:

Substance	CAS	EC
benzyl salicylate	118-58-1	204-262-9

Directive n°648/2004 (Allergenic fragrance ingredients N°1223/2009) :

Substance	CAS	EC
α-hexylcinnamaldehyde	101-86-0	202-983-3
benzyl salicylate	118-58-1	204-262-9
7-hydroxycitronellal	107-75-5	203-518-7
linalool	78-70-6	201-134-4
coumarin	91-64-5	202-086-7
benzyl alcohol	100-51-6	202-859-9
geraniol	106-24-1	203-377-1
3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	127-51-5	204-846-3

Réglementations nationales :

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium :

Occupational Exposure Limit values (long te	illi belgiulli .			
Substance	CAS	EC		
benzyl acetate	140-11-4	205-399-7		
Occupational Exposure Limit Values (long te	rm) - Canada (Ontario) :	_		
Substance	CAS	EC		
benzyl acetate	140-11-4	205-399-7		
Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :				
<u> </u>				

100-51-6

202-859-9

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

benzyl alcohol

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires



Pas de données disponibles

16 Autres informations

Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service. IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement

concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Acute Tox. 3 ORAL	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
		long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
		terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 23/11/2023 Date de version : 23/11/2023 Date d'impression : 23/11/2023

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.



